

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Pouvoirs : 5  
Votants : 33

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 26/10/2018

Le 5 novembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Olivier EYRAUD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Chantal NOEL, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

**OBJET : ECONOMIE – Vente de la ferme de la Bergerie à Civrieux**

M. Richard SIMMINI, Vice-président en charge du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a acquis en 2015 la ferme de M. NOYERIE (parcelle ZL 98 d'une superficie de 3 764 m<sup>2</sup>) suite à une délibération du Conseil communautaire du 11 mai 2015 (N°2015 C 60).

Cette acquisition a été réalisée en 2010, via une promesse de vente sur 5 ans, dans le cadre des négociations foncières menées pour le Technoparc de Civrieux. Elle a été effective en octobre 2015 au prix de 561 274 € se décomposant ainsi :

- 480 000 € (prix d'achat) ;
- 30 692 € (prise en compte évolution indice coût de la construction – indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2015) ;
- 44 164 € (coût des travaux de toiture – dans le cadre de la promesse de vente de 2010) ;
- 6 418 € (frais de notaire).

L'acquisition de cette ferme a été imputée au budget immobilier de la CCDSV.

M. Richard SIMMINI informe le Conseil communautaire que le Bureau avait donné son accord le 8 février 2018 pour la mise en vente de cette ferme par lots via un agent immobilier. En effet, un panneau de vente avait été apposé pendant une année sur la ferme, sans succès. Le service des Domaines avait alors donné un avis au prix de 455 000 € (avec +/- 10 % de marge de négociation).

Avant l'été 2018, la CCDSV a été contactée par Mme DODEL (l'Esprit TK) qui a créée cinq chambres d'hôtes sur la parcelle limitrophe de la ferme de la Bergerie. Elle a fait part de son projet de développer sur ce site un espace dédié au bien-être, à la gastronomie, à l'entrepreneuriat (séminaire, espace de co-working) et d'une manière plus générale, un lieu dédié à la mixité professionnelle (salariés, visiteurs touristiques, enfants et adultes), ce projet prenant place au sein d'une démarche environnementale globale.

Compte tenu de l'intérêt de son projet notamment vis-à-vis des salariés du Technoparc, un délai de trois mois lui a été donné pour le formaliser, trouver des partenaires et faire une proposition financière pour l'acquisition de la ferme.

Le 25 septembre 2018, Mme DODEL a présenté son projet plus en détail et ses premiers partenaires. Une proposition d'acquisition de l'ensemble de la ferme de la Bergerie a été faite au prix de 460 000 €.

L'avis des services des Domaines, conforme à cette proposition, a été reçu le 18/10/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VENDRE** à la SCI de la Bergerie, ou tout autre entité s'y substituant, la ferme de la Bergerie au prix de 460 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte se rapportant à cette vente.
- **DE DIRE** que la recette sera imputée au budget immobilier d'entreprises 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

**- 9 NOV. 2018**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181105-2018C108-DE

Affichage le :

**- 9 NOV. 2018**

A Trévoux, le 05/11/2018

**Le Président,  
Bernard GRISON**

